

ENGAGEMENT

Nom prénom de l'élève : _____ Né(e) le _____ à _____

est inscrit(e) au Collège Sainte-Marie, à PAITA, pour l'année scolaire 2024.

Par cette inscription, l'élève, ses parents, les enseignants et la direction manifestent leur collaboration dans le cadre du Projet Educatif et du Règlement Intérieur du Collège Sainte-Marie.

Le Collège Sainte-Marie s'engage à conduire l'enseignement conformément aux programmes et aux exigences pédagogiques nécessaires à la réussite des études entreprises et selon les orientations fixées par son Projet d'Etablissement en accord avec le Projet Educatif de l'Ecole Catholique en Nouvelle-Calédonie.

Affirmant pleinement sa Foi en l'Avenir, le Collège met en œuvre une pédagogie de la réussite, cherchant à valoriser chaque élève selon ses compétences. Une structure d'écoute et d'accompagnement est mise en place : professeurs, éducateurs et infirmière, oeuvrent au quotidien pour l'épanouissement des jeunes qui leurs sont confiés.

COMPORTEMENT

1. L'ELEVE s'engage à respecter les autres dans un climat de mutuelle compréhension et d'entente par :
2.
 - L'usage d'un langage correct, dans le respect de la politesse, et en évitant toute insulte,
 - Le respect du matériel collectif mis à disposition de chacun,
 - La correction de sa tenue et de ses attitudes ¹, (tenues : polos, tee-shirt EPS, polaire et K WAY du collège obligatoires, coupe de cheveux adaptée pour les garçons, si trop long, les tresser),
 - Le respect des calendriers, horaires, et règles collectives.
3. Il accepte de découvrir ou d'approfondir les valeurs chrétiennes ² que le Collège Sainte-Marie lui proposera.

1- Sont interdits dans l'enceinte du collège : capuches, bonnets, casquettes, cagoules, vêtements militaires ou militants, vêtements incitant à la consommation de toute drogue (alcool, cannabis...), chaussures de sécurité, claquettes, mini-short.

2- Les élèves de 6ème et de 5ème ont obligation de suivre les cours de catéchèse sauf demande contraire de la famille.

J'ai pris connaissance des règles liées au comportement et je m'engage à les respecter et à les faire respecter.

L'Elève

Les Parents

TRAVAIL

1. L'élève s'engage à :

- Etre ponctuel et assidu.
- Suivre attentivement l'ensemble des cours et des activités pédagogiques (sorties de classe, visites, stages en entreprises...),
- S'efforcer de réussir dans toutes les matières, qu'elles soient obligatoires ou optionnelles,
- Assurer un travail quotidien, régulier,

1- le fait de quitter l'établissement sans autorisation au lieu de se rendre en cours engage par ailleurs la responsabilité civile des parents

J'ai pris connaissance des règles liées au travail et je m'engage à les respecter et à les faire respecter.

L'Elève

Les Parents

Les PARENTS de l'élève peuvent l'aider dans son travail personnel, veillent au respect de ses engagements, consultent régulièrement son Carnet de Correspondance et prennent connaissance de ses résultats. En particulier ils sont très attentifs à informer le collège de toute absence, et vérifient les signatures des mots d'excuse. Ils s'engagent à venir aux rencontres Parents/Professeurs organisées par le Collège Sainte-Marie et répondent aux convocations qui peuvent leur être adressées.

Les Parents, premiers responsables de l'éducation de leur enfant, ayant pris connaissance du Règlement Intérieur, des principes financiers et comptables, acceptent la totalité des termes de cette charte et ses implications.

Le suivi de cette charte est assuré par la Direction du Collège.

L'Elève

Les Parents

Le Directeur / Le Directeur Adjoint